



### Attelage et trec en attelage

Le règlement général des compétitions FFE impose une norme équestre pour les gilets de protection lorsqu'ils sont obligatoires dans certaines disciplines. Une norme européenne est reconnue et testée pour les sports équestres en compétition : la norme CE EN 13158. Une norme anglaise BETA existe qui dispose de plusieurs niveaux. La norme BETA de niveau 3 (étiquette violette) correspond aux exigences de la norme européenne EN 13158 et est autorisé en compétition.

Des protections à la norme EN 1621-1 ou EN 1621-2 ne sont pas adaptées ni testées pour l'équitation et sont exclusivement destinées aux motocyclistes. Elles ne couvrent que le dos et pas l'abdomen, alors que la protection recherchée lorsqu'un gilet de protection est imposé par le règlement FFE est destinée à couvrir les risques de la pratique équestre, y compris les coups de sabot.